



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cours d'assises

Question écrite n° 121035

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'indemnisation des jurés aux assises qui est aujourd'hui strictement alignée sur celle des personnels civils de l'État en déplacement. S'il est logique de ne pas prévoir pour eux de frais d'hébergement, les jurés habitant dans la commune siège de la cour d'assises se voient également refuser les indemnités de repas et le plus souvent les facilités de stationnement. Au total, il arrive fréquemment que l'accomplissement de leur devoir occasionne à ces citoyens des frais qui ne devraient pas rester à leur charge. Au moment où le Gouvernement envisage d'étendre la présence de jurés aux procédures correctionnelles, il lui demande s'il envisage d'assurer au préalable à tous les jurés d'assises des conditions de dédommagement satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121035

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11492

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)